

CAHIER D'ACTEUR

Débat national sur la transition énergétique



Les Chambres d'agriculture : force de propositions, source de solutions

Par ce cahier d'acteur, les Chambres d'agriculture font part de leurs propositions pour faire de la transition énergétique une réalité par et pour l'agriculture et la forêt françaises.

- Créées en 1924, les Chambres d'agriculture constituent aujourd'hui un réseau de 114 établissements publics, regroupant 8050 collaborateurs et administrés par 4 200 élus, au service du développement des agricultures et des territoires. Par leurs compétences multiples et leur ancrage territorial, elles accompagnent au quotidien agriculteurs et collectivités locales pour leur permettre de concilier rentabilité économique, préservation des ressources naturelles et développement de l'emploi. Fortes de leur légitimité de terrain, les Chambres d'agriculture représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier, et sont les garantes de l'intérêt général de l'agriculture.

- **Les Chambres d'agriculture sont engagées dans la transition énergétique aux côtés des agriculteurs, des forestiers et des collectivités** en s'appuyant sur :

- 200 Conseillers Energie des Chambres d'agriculture en France. En Normandie, **30 interlocuteurs** indépendants en immédiate proximité des exploitations
- des **compétences solides** et polyvalentes pour accompagner les projets des agriculteurs et des collectivités ;
- une **offre de conseil au plus proche des besoins**
- des **partenariats forts** avec le Ministère de l'agriculture, l'ADEME, les collectivités territoriales, les organisations agricoles et forestières.



Synthèse

- 1. Les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables constituent un gage de compétitivité et de viabilité pour les entreprises agricoles et forestières ;**
- 2. L'agriculture et la forêt sont des sources incontournables de solutions pour la diversification du mix énergétique, en particulier au travers de la valorisation de la biomasse ;**
- 3. La transition énergétique ne prendra racine qu'en s'appuyant sur des filières territorialisées incluant les acteurs agricoles et forestiers ;**
- 4. Les spécificités de l'agriculture et la forêt doivent être prises en compte, notamment par le maintien de dispositifs d'accompagnement individuels et collectifs.**

Chambres d'agriculture de Normandie

6, Rue des Roquemonts
CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tel : 02.31.47.22.47
accueil@normandie.chambagri.fr
www.normandie.chambagri.fr

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture

9 avenue George V
75008 Paris
Tel : 01.53.57.10.10
Fax : 01.53.57.10.05
accueil@apca.chambagri.fr
www.chambres-agriculture.fr

Accompagner les exploitations vers l'efficacité et la sobriété énergétique



130 diagnostics réalisés chaque année par 10 diagnostiqueurs des Chambres d'agriculture de Normandie

Qu'est-ce que le diagnostic énergie-GES en agriculture ?

- un état des lieux précis des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'exploitation ;
- une situation par rapport à des références nationales et locales pour cerner son potentiel d'économies d'énergies ;
- un plan d'actions concrètes et hiérarchisées en cohérence avec ses objectifs et sa stratégie d'entreprise.

Quelques chiffres

- 10 000 diagnostics réalisés en France, dont 6000 dans le cadre du PPE ;
- 530 auditeurs accrédités ;
- Un outil national, [Dia'terre®](#), piloté par l'ADEME ;
- Une moyenne de 6% d'économies par des changements de pratiques.

• Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

L'agriculture et la forêt ont un poids négligeable dans la facture énergétique nationale (moins de 3%). Toutefois, pour le secteur agricole, la problématique énergétique inclut aussi l'énergie indirecte, c'est-à-dire l'énergie dépensée pour la fabrication et le transport des intrants (principalement engrais et aliments du bétail). Depuis 20 ans, le secteur agricole a réalisé des efforts considérables avec une réduction de 20% de son intensité énergétique (quantité d'énergie par volume produit).

L'énergie reste pour autant un **facteur décisif de la compétitivité des exploitations agricoles**. Le coût direct et indirect de l'énergie représente en moyenne de 12 à 20% des charges variables selon les productions (ADEME). Depuis 1990, ces dépenses ont doublé, voire triplé pour certaines productions. Face à la variabilité accrue du prix des productions agricoles, la recherche de performance énergétique amène l'agriculteur à mieux maîtriser ses coûts et à réduire ainsi une source d'incertitude dans la gestion de son entreprise.

Les Chambres d'agriculture conseillent au quotidien les agriculteurs vers la sobriété au travers de deux leviers :

- optimiser l'existant avec le suivi des consommations et la mise en œuvre de pratiques économes (compteurs, réglages et entretien, éco-conduite, optimisation de la fertilisation...) ;
- raisonner le changement au travers de l'adéquation aux besoins (taille et puissance des équipements, conception des bâtiments, mutualisation des matériels...).

Elles accompagnent les agriculteurs pour intégrer l'efficacité à la stratégie de leur entreprise au travers de quatre niveaux :

- choisir des intrants et équipements avec un plus faible contenu énergétique (bâtiments éco-construits, aliments du bétail produits localement...) ;
- investir dans des bâtiments et équipements économes en énergie (isolation, régulation, récupérateurs de chaleur...) ;
- améliorer l'efficacité des systèmes et process de production (itinéraires culturaux, performance alimentaire, génétique...) ;
- utiliser en substitution des énergies renouvelables (séchage solaire en grange, chaudière biomasse, biocarburant à la ferme...).

Depuis 2009 et jusqu'en 2013, le Ministère de l'agriculture a mis en œuvre un Plan de Performance Energétique (PPE) pour le secteur agricole. Au travers des diagnostics énergie-GES, des soutiens à l'investissement, et des projets de R&D, le PPE a permis de renforcer considérablement la dynamique pour la sobriété et l'efficacité des exploitations agricoles. Sur les années 2009 à 2011, ce sont 6 300 projets d'économies d'énergie qui ont été aidés pour un montant de 76 millions d'euros. **Les Chambres d'agriculture demandent que le PPE soit reconduit après 2013** pour engager plus avant la transition énergétique de l'agriculture.



Faire de l'agriculture et de la forêt les moteurs de la croissance verte

En 2011, la biomasse représente les 3/4 des énergies renouvelables consommées en France.

Les actions concrètes des Chambres d'agriculture :

- Construire des filières collectives de valorisation locale du bois bocage et forestier en énergie et des filières de valorisations de la biomasse en chimie verte et matériaux
- Développer des projets éolien et photovoltaïque rentables pour les agriculteurs ;
- Bâtir des unités de méthanisation agricole « sur mesure » selon les territoires ;
- Accompagner le développement des cultures énergétiques respectant l'environnement et créatrices de valeur ajoutée.

Au-delà de l'échelon de production, la réflexion sur la sobriété et l'efficacité énergétique pour l'agriculture touche également **l'ensemble des acteurs des filières agricoles et alimentaires** (approvisionnement, collecte, transformation, distribution). Ces acteurs sont, eux aussi, engagés au travers du management de l'énergie, d'innovations technologiques, de l'amélioration des process, de l'organisation de leurs achats, déchets et transports.

Les Chambres d'agriculture soulignent que l'engagement des filières agricoles et alimentaires dans la sobriété et l'efficacité énergétique sera vain si des mesures ne sont pas envisagées pour **réduire le double gaspillage des terres agricoles et de l'alimentation**. Elles tiennent à rappeler que l'artificialisation des terres agricoles a concerné 75 000 ha par an entre 2000 et 2010, soit la superficie d'un département français tous les 7 ans (*Agreste*) ; et que le gaspillage alimentaire, à tous les échelons, représente plus de 9 millions de tonnes par an, soit 137 kg par personne (*ADEME*).

• Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à l'horizon 2030 et 2050 ?

A l'horizon 2020, la France s'est engagée au niveau européen dans l'objectif des « 3 fois 20 » et elle s'est fixé l'objectif de réduire par 4 ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2050. En tant qu'établissements publics, les Chambres d'agriculture n'ont pas à se prononcer sur ces objectifs politiques mais bien sur les moyens de les atteindre. Ainsi, elles souhaitent rappeler que, **dans l'objectif de 23% d'énergie renouvelable pour 2020, la biomasse en représente plus de la moitié**. Les secteurs agricole et forestier sont prêts à relever le défi mais cet objectif ne sera assuré que par un effort de mobilisation important de la biomasse forestière en premier lieu, ainsi que de la biomasse agricole (effluents d'élevage, résidus de récolte, cultures, haies et taillis, sous-produits et déchets d'industries du bois et agro-alimentaires). **Cette mobilisation ne pourra se faire que si elle est réalisée en cohérence avec les enjeux de durabilité des systèmes agricoles et forestiers**, en particulier ceux du maintien de la fertilité des sols.

• Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie ?

Pour assurer un développement conséquent des énergies renouvelables, il est nécessaire de mobiliser tous les potentiels disponibles. Il conviendrait cependant de concentrer d'abord les efforts sur les **énergies renouvelables avec une maturité technologique et engendrant des bénéfices sociaux et environnementaux**. Les Chambres d'agriculture soulignent ainsi le potentiel de la méthanisation, des biocarburants, du bois énergie et des cultures énergétiques, du photovoltaïque sur bâtiments et de l'éolien (petit et grand). Elles rappellent aussi leur **opposition au développement de centrales solaires sur les terres agricoles**, car celles-ci consomment du foncier capable de produire de la biomasse au détriment de surfaces impropres à cet usage.



Avec leur offre de conseil, les Chambres d'agriculture de Normandie mettent leur savoir-faire au service des agriculteurs et collectivités pour les accompagner dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Les Chambres d'agriculture innovent aussi sur les questions énergétiques au travers de 3 Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) :

- [RMT Biomasse et Territoires](#),
- [RMT Agro-Equipement Energie](#),
- [RMT Bâtiment du Futur](#)

S'agissant des débats actuels sur la **concurrence alimentaire** par la valorisation énergétique de la biomasse, en particulier sur les biocarburants, les Chambres d'agriculture souhaitent rappeler que :

- les productions agricoles ont toujours eu diverses vocations (aliments, matériaux, fibres, énergie par les animaux de trait...);
- les changements d'affectation des usages des terres sont à prendre en considération mais il est d'abord nécessaire de lutter contre l'artificialisation des terres et le gaspillage alimentaire ;
- les autres facteurs de construction des prix agricoles (climat, dérégulation...) sont prépondérants sur celui de la biomasse énergie.

A plus long terme, l'utilisation de la biomasse agricole et forestière pour produire de l'énergie sera sans nul doute plus importante. Il convient donc de **réfléchir pour l'avenir aux conditions d'usage de ces ressources** permettant d'assurer le maintien de la capacité à produire de l'alimentation, du bois d'œuvre et des matériaux renouvelables en substitution de ceux issus des ressources fossiles.

• Quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Pour assurer la mise en œuvre de la transition énergétique, les Chambres d'agriculture prônent le **développement de filières territorialisées**, permettant aux acteurs locaux de :

- renforcer l'adéquation besoins-ressources et limiter les risques de concurrence entre les projets,
- créer de la valeur ajoutée dans les territoires, mieux répartie entre les acteurs des filières et pérenniser des emplois non-délocalisables,
- de favoriser les synergies dans le cadre d'une économie circulaire.

Il revient à l'**Etat** de définir un **cadre réglementaire stable** pour le développement de ces filières en concertation avec les acteurs concernés, de simplifier et sécuriser les démarches administratives et d'assurer une péréquation pour les réseaux d'approvisionnement et de distribution. Les Chambres d'agriculture considèrent qu'il est important d'avoir une **vision européenne de la transition énergétique**, notamment au travers de partenariats avec des pays leader sur les énergies renouvelables tels que l'Allemagne.

• Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Pour les Chambres d'agriculture, le **coût de l'énergie** est un élément décisif, car il constitue le **signal du changement**. Elles considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir sur le coût des énergies fossiles, déjà élevé et qui est amené à croître rapidement dans les prochaines années. En revanche, elles appuient le financement des économies d'énergie et des énergies renouvelables pour encourager la transition et le développement de la compétitivité des filières. De manière générale, le financement de la transition doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs (particuliers, entreprises, Etat, collectivités). **Les Chambres d'agriculture demandent en ce sens que soient pérennisés dans le temps les dispositifs incitatifs existants** (PPE, Certificats d'Economie d'Energie, Fonds Chaleur, tarifs de rachat...).

